

REINSCRIPTIONS à L'ECOLE de TENNIS

SAISON 2021 - 2022

Cours possibles sur terrains couverts ou sur terrains extérieurs

Enfants nés entre **2004 et 2017 et du 01/01/2018 au 30/06/2018**

Priorité aux réinscriptions jusqu'au 13 juin

A partir du 31 mai, rendez-vous sur le site du **Colombes Tennis Club** dans la rubrique « **Cours collectifs Jeunes** ». Sélectionnez la catégorie correspondant à l'âge de votre enfant puis indiquez vos souhaits horaires (3 possibilités par ordre préférentiel) et remplissez l'attestation de santé sur la fiche.. Cette démarche est obligatoire, **c'est la 1^{ère} étape !**

Si vous avez oublié vos identifiant et code, cliquez OUI sur mot de passe oublié et vous les recevrez sur votre boîte mail.

2^{ème} étape :

Pour réinscrire votre enfant, vous devez obligatoirement déposer au club ou dans la boîte aux lettres :

- le règlement intégral (par chèque à l'ordre du CTC, CB, espèces, chèques vacances ou coupons sport). Paiement possible en 3 fois : octobre, novembre et décembre 2021.

- Si vous bénéficiez du PASS+ 92 ou de la participation ultérieure de votre comité d'entreprise, **vous payerez l'intégralité de l'adhésion et le Colombes Tennis Club vous adressera un chèque de remboursement après avoir reçu le virement de l'organisme.**

IMPORTANT : Pas de réinscription automatique et aucune place réservée.

L'OFFRE de PARRAINAGE continue pour cette nouvelle saison : votre fille ou fils peut parrainer un enfant qui souhaite s'inscrire pour l'année à l'école de tennis. Parrain et filleul bénéficieront d'une réduction sur leurs cotisations pour la rentrée 2021/2022. Le filleul pourra aussi bénéficier de la période prioritaire des réinscriptions.

L'ANIMATION MATCH : Votre enfant né entre 2006 et 2012 aura la possibilité de jouer une 2^{ème} heure hors vacances scolaires sous forme de match (avec d'autres enfants de même niveau) tous les mercredis à partir du 29 septembre 2021 et jusqu'au 20 avril 2022 inclus. Cette activité sera encadrée par un enseignant au tarif de 90€.

14h - 15h : 2010/2012

15h-16h : 2010/2012 et 2006/2009

16h - 17h : 2006 - 2009

COTISATION PARENT / ENFANT : un enfant du mini tennis, du club junior ou du club ado peut prendre cette cotisation pour jouer avec l'un de ses deux parents pour le tarif de 100 €. Cette cotisation donne accès uniquement aux courts extérieurs du 01/10/2021 au 30/09/2022.

ANNULATIONS ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accordé pour les enfants qui arrêteraient l'école après le 1^{er} cours.

Un problème médical nécessitant un arrêt d'une durée supérieure à 3 mois fera l'objet d'une indemnisation sous forme d'avoir pour un stage.

